

CONDITIONS GÉNÉRALES

-

LF MANAGEMENT

-

HEALTHFIT

HealthFit

PRÉAMBULE

Si vous êtes membre chez nous ou que vous voulez le devenir et que vous utilisez nos services ou produits, cela doit se faire selon des accords clairs et transparents.

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les prestations de services fournies par les coaches qui composent LF MANAGEMENT/HEALTHFIT à leurs clients. Dès le premier rendez-vous, le client se voit remettre nos conditions générales (lesquelles sont également disponibles sur www.healthfit.be et consultables à l'accueil des studios), qu'il accepte expressément et sans réserve.

En vous inscrivant, vous déclarez avoir pris connaissance et accepter ces conditions générales ainsi que le règlement intérieur de HealthFit (LF Management) et agir conformément à ceux-ci. Si un client accepte nos conditions générales, il est réputé, sauf preuve contraire à fournir par lui, les avoir également acceptées pour toutes les autres missions qu'il nous fait l'honneur de nous confier.

Au cas où une des clauses ou une partie d'une des clauses des présentes conditions générales devait être déclarée nulle ou non applicable, toutes les autres clauses resteront d'application.

ARTICLE 1 : DÉFINITIONS

HealthFit : LF Management (BCE : 0672.411.027), Rue des Nègres 11, 7061 Casteau. E-mail : info@healthfit.be Les services et produits que nous proposons sont sous le nom de HealthFit.

Studio : l'endroit physique où HealthFit propose des activités de personal training et cours collectifs.

Contrat : le contrat conclu entre HealthFit et le membre lors de la souscription à un abonnement HealthFit. Les présentes conditions générales ainsi que les conditions spécifiques aux options que vous choisissez font partie intégrante de votre contrat.

En signant le contrat, vous êtes réputés avoir lu et avoir accepté les présentes conditions générales (lesquelles font parties intégrantes du contrat) et vous vous engagez également à respecter les règles internes de HealthFit (y compris en particulier le règlement intérieur et les règles sanitaires applicables).

Date d'entrée en vigueur : la date d'entrée en vigueur de votre contrat est la date de la signature de celui-ci.

Hôte : l'employé(e) de HealthFit qui assure la gestion du studio.

Membre : vous devenez membre HealthFit à partir de la signature du contrat. HealthFit peut vous demander de prouver votre identité.

Méthode SMART : Spécifiques, Mesurables, Acceptables, Réalistes et Temporellement définis.

ARTICLE 2 : DEVENIR MEMBRE ET ACCÈS

Vous pouvez souscrire un abonnement :

- a. Soit, en vous rendant dans n'importe quel studio de coaching et en complétant le formulaire d'inscription (contrat) auprès de votre coach ;
- b. Soit, en vous rendant sur le site Internet (www.healthfit.be) et en complétant le formulaire de contact pour recevoir le contrat à dûment compléter, signer et renvoyer.

ARTICLE 3 - DROIT DE RETRACTATION

Si vous vous inscrivez par le biais du site Internet (www.healthfit.be), vous avez le droit de renoncer à votre abonnement, sans motivation, dans les 14 jours à compter du jour de votre inscription.

Ce droit de rétractation ne s'applique pas pour une inscription réalisée directement au studio de coaching.

Si vous décidez de faire usage de votre droit de rétractation et que l'abonnement n'a pas été utilisé pendant cette période de 14 jours, cette annulation est gratuite. Si l'abonnement a été utilisé pendant cette période de 14 jours, HEALTHFIT peut se réserver la possibilité de conserver une partie du montant de l'abonnement versé au prorata (à savoir à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat jusqu'au jour de l'annulation, y compris les éventuels frais d'inscription).

Pour exercer ce droit de rétractation, vous devez adresser votre demande de rétractation à HealthFit et ce, par l'envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception. Nous vous prions d'indiquer les informations suivantes : votre nom et prénom, votre type d'abonnement et l'adresse de LF Management (HealthFit).

ARTICLE 4 : ABONNEMENTS, DURÉE

Nous proposons différents types d'abonnements dont vous retrouverez tous les détails sur notre site Internet (<https://www.healthfit.be/prices>) ou dans nos studios. Tous les types d'abonnements donnent un accès limité à nos studios de coaching.

Les abonnements de type « **coaching personnel** » peuvent prendre les formes suivantes :

1. Soit un abonnement pour une durée d'engagement minimale de 10 semaines.

A défaut de résiliation de la part du client conformément aux modalités prévues à l'article 9 des présentes conditions générales, l'abonnement sera automatiquement reconduit pour une durée indéterminée.

Le paiement de l'abonnement devra être réalisé conformément aux modalités prévues à l'article 5 des présentes conditions générales.

2. Soit une option flexible.

Le client réserve séance par séance.

Le paiement de chaque séance doit être réalisé conformément aux modalités prévues à l'article 5 des présentes conditions générales.

HealthFit propose également un abonnement pour **des cours collectifs**, lequel se présente sous la forme d'une carte « 10 séances + 2 gratuites ». L'abonnement dont question (10 séances + 2) a une validité de quatre mois à dater de sa souscription. Passé ce délai, celui-ci perd automatiquement sa validité et ne peut plus être utilisé par le membre.

Dans le cadre des cours collectifs avec instructeur, vous pouvez utiliser les installations des cours collectifs de HealthFit de manière limitée pendant les heures d'ouverture des studios où ces cours sont proposés.

HealthFit peut imposer un nombre maximum de participants pour chaque « cours collectif avec instructeur ». HealthFit ne garantit donc pas l'accès systématique aux « cours collectifs avec instructeur » si ceux-ci sont complets. A cet égard, HealthFit se réserve le droit d'imposer à ses membres une réservation préalable pour accéder aux cours collectifs selon les modalités à définir par HealthFit (par exemple : réservation dans le studio concerné, via le formulaire de réservation online, l'application mobile HealthFit ou sur le site Internet de HealthFit).

ARTICLE 5 : TARIFS ET PAIEMENT

Tous les types d'abonnements ont leur propre tarif et leurs propres conditions. Vous les retrouverez sur le site internet de HealthFit (<https://www.healthfit.be/prices>) ou au sein des studios. Tous nos prix sont hors TVA. L'acceptation des présentes conditions générales vaut acceptation de ces tarifs.

Si vous devenez membre chez HealthFit, nous facturons des frais d'inscription. Ces frais d'inscription peuvent varier selon le type d'abonnement ou s'il est question d'une offre promotionnelle. Si vous vous êtes désinscrit de HealthFit et que vous souhaitez redevenir membre, vous devez à nouveau payer les frais d'inscription.

Lorsque vous devenez membre, les frais d'abonnement sont dus dès la date de souscription.

Tous les abonnements sont dus et exigibles par paiement anticipé via paiement en ligne, par carte bancaire ou en espèces et sont payables au plus tard le jour de la première séance.

Si vous ne respectez pas votre obligation de paiement, votre accès membre sera bloqué jusqu'à ce que vous vous conformiez à cette obligation. HealthFit peut suspendre son intervention tant que le paiement n'a pas été effectué.

A défaut de paiement, un rappel est adressé au client. Dans un délai de 14 jours après l'envoi de ce rappel, si le paiement n'a toujours pas été réalisé, des intérêts de retard au taux légal (calculés à compter de la date d'échéance des montants dus) et une indemnité contractuelle de 15% du montant de la facture avec un minimum de 50 €, seront automatiquement dus sans mise en demeure préalable. Les mêmes conditions s'appliquent dans l'hypothèse où HealthFit serait redevable d'une somme d'argent au client. Nous sommes autorisés à transmettre notre réclamation à un tiers, y compris une agence de recouvrement.

En cas de résiliation par nous, au sens de l'article 9B des présentes conditions générales, d'un contrat à durée déterminée, vous serez toujours redevable envers HealthFit des éventuelles sommes qui seraient encore due pour le reste du contrat.

Si vous ne faites pas usage de votre abonnement, il n'y aura pas de remboursement des sommes payées par vos soins pour celui-ci.

Nous nous réservons le droit de modifier les tarifs et/ou conditions après la fin de la période contractuelle.

ARTICLE 6 : LES SEANCES, DURÉE, MODALITÉS

La durée d'une séance de Personal Training ou d'autres formes de coaching sportif individuel en présentiel ainsi que les cours collectifs est de minimum 45 minutes et de maximum 1h.

Aucune séance, une fois réservée, ne pourra être annulée. Celle-ci sera déplacée dans la semaine (selon les disponibilités du coach sportif et du client) et si cela n'est pas possible alors elle sera considérée comme due.

Le client devra prévenir HealthFit minimum 24h à l'avance sauf cas de force majeure justifiable (décès, maladie, etc.). Dans le cas contraire, la séance sera considérée comme due.

Si le client arrive en retard à son rendez-vous, la séance se terminera à l'heure initialement convenue et ce, indépendamment de son retard.

Si l'annulation d'une séance de « Personal Training » est du fait de HealthFit, celle-ci sera postposée à la meilleure convenance du client et indépendamment de l'éventuel dépassement de l'abonnement. L'annulation d'une séance par HealthFit ne peut, en aucun cas, constituer un motif de réclamation dans le chef du client.

Nous adaptons régulièrement les cours collectifs, le contenu de ceux-ci, le type de cours et l'horaire de ces derniers. Si un cours collectif devait être annulé, celui-ci ne sera pas reporté mais il ne sera pas facturé au client.

Lorsque le client contracte avec HealthFit, il est informé qu'en principe, son dossier sera pris en charge par le coach principal. Le client est cependant informé que HealthFit se réserve le droit de confier toute ou partie de la mission à un autre coach/prestataire, le cas échéant ne faisant pas partie de HealthFit. Dans ce cas, la gestion de toute ou partie de ce dossier reste accomplie sous le contrôle et la responsabilité de HealthFit.

Le client certifie posséder les conditions physiques nécessaires pour suivre les entraînements dirigés par son coach sportif. Il en a d'ailleurs avisé son coach et HealthFit en complétant un questionnaire d'aptitude à l'activité physique. HealthFit n'étant pas responsable des dommages éventuels occasionnés par la prestation de ses services.

Le client doit s'impliquer dans le processus de coaching et s'engage à suivre les indications de son coach sportif à la lettre.

De son côté, HealthFit s'engage à accomplir la demande confiée par son client suivant la méthode SMART en tenant compte de la difficulté de cette demande, de la faisabilité de celle-ci et de l'aléa du métabolisme propre au client. En effet, chaque métabolisme est différent et les résultats peuvent varier d'un individu à l'autre. HealthFit n'est pas responsable des activités de son client en dehors des séances de coachings.

Le contrat est un contrat de moyen et non un contrat de résultat.

ARTICLE 7 : HEURES D'OUVERTURE

HealthFit renseigne sur son site internet, les heures d'ouverture pour chacun de ses studios. Pour rappel, tous les types d'abonnements donnent un accès limité à nos studios de coaching.

HealthFit se réserve le droit de modifier temporairement ou définitivement les heures d'ouverture d'un studio.

HealthFit se réserve le droit de fermer temporairement (partiellement ou totalement) un ou plusieurs de ses studios. Si votre studio de prédilection ne peut pas ouvrir ou pas complètement pour quelque raison que ce soit, ou qu'il est dans l'impossibilité de fournir tous les services, vous êtes toujours le bienvenu dans l'un de nos autres studios.

Pour des raisons de sécurité, il est précisé que HealthFit utilise un équipement de surveillance audio et vidéo au sein desdits studios à l'exception des lieux d'aisances.

ARTICLE 8 : MODALITES EN CAS DE BLESSURES

Pour toutes les formes d'abonnement, vous pouvez suspendre ledit abonnement pour des raisons médicales, sous réserve des conditions définies ci-dessous :

- L'abonnement ne peut être suspendu qu'après réception par HealthFit d'un certificat médical valide (par courriel ou par courrier postal au siège social de HealthFit) attestant que le membre est temporairement inapte à la pratique du sport ;
- Le certificat médical indique qu'à partir du moment où le certificat est envoyé à HealthFit, au moins une semaine de suspension est nécessaire ;
- La suspension est prévue pour une durée déterminée : elle commence à partir du moment de la réception du certificat médical par HealthFit (et n'a pas d'effet rétroactif) et se termine à la date indiquée sur le certificat médical fourni ;
- La suspension décale la durée de votre contrat au prorata de la durée de la suspension ;
- Des frais administratifs peuvent être facturés pour le traitement de la suspension.

Si vous présentez un certificat médical attestant que vous ne pourrez plus faire de sport pendant une durée d'au moins 12 mois, HealthFit résiliera votre abonnement à votre demande. La résiliation prendra cours à compter de la date de réception dudit certificat médical par HealthFit (lequel doit être adressé par courriel ou par courrier postal) et n'aura pas d'effet rétroactif. Il vous sera loisible de choisir entre un report de votre abonnement après votre période de convalescence ou d'être remboursé au prorata des séances restantes.

Si le certificat médical n'est fourni qu'après l'ouverture d'une procédure judiciaire de recouvrement des sommes dues par le client, le certificat ne sera pas pris en compte et les sommes dues le resteront.

ARTICLE 9 : RÉSILIATION DU CONTRAT

A. FACULTÉ DE RÉSILIATION DU CONTRAT DANS LE CHEF DU CLIENT

Si vous avez souscrit un contrat avec un abonnement pour une durée minimale d'engagement de 10 semaines, vous pouvez le résilier au plus tard 4 semaines avant la date d'expiration de celui-ci.

Si vous n'usez pas de cette faculté résiliation, le contrat sera automatiquement reconduit pour une durée indéterminée. Dans ce cas, vous pourrez le résilier à tout moment sans indemnité et ce, sous réserve du respect d'un préavis de quatre semaines.

Si vous souhaitez résilier votre contrat, vous devez adresser votre demande de résiliation à HealthFit de manière expresse et par écrit et ce, par l'envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception. Nous vous prions d'indiquer les informations suivantes : votre nom et prénom, votre type d'abonnement et l'adresse de LF Management (HealthFit).

Si vous avez souscrit un abonnement du type « option flexible », vous ne pouvez pas résilier le contrat.

Si vous avez souscrit un abonnement pour **des cours collectifs** (lequel se présente sous la forme d'une carte « 10 séances + 2 gratuites »), vous ne pouvez pas résilier le contrat.

Les chèques cadeaux ont une validité de 1 an calendrier et sont non remboursables.

Tout autre moyen de résiliation de votre part que ceux susmentionnés sera considéré comme une résiliation illégale du contrat. Dans ces cas, toutes les cotisations d'affiliation restent dues.

B. FACULTÉ DE RÉSILIATION DU CONTRAT DANS LE CHEF DE HEALTHFIT

Notre objectif est de créer dans nos studios un environnement où chacun respecte l'autre et se conforme aux règles en vigueur. Si vous ne vous conformez pas aux dispositions du contrat, du règlement intérieur ou des présentes conditions générales ou si vous adoptez un comportement jugé inacceptable par HealthFit, ce dernier peut vous refuser l'accès aux studios et résilier unilatéralement le contrat pour faute (avec effet immédiat).

Le fait de souscrire un nouveau contrat après une telle exclusion constitue une raison légitime de résiliation immédiate de la nouvelle souscription et au remboursement au prorata, à l'exception des frais d'inscription qui resteront acquis à HealthFit.

Chez HealthFit, nous vous invitons à venir faire de l'exercice à plusieurs. Toutefois, Il est interdit de proposer des services d'entraînements personnels dans nos studios ou d'exploiter d'autres activités commerciales, les services d'entraînements personnels ne pouvant être réalisés que par nos entraîneurs et coachs personnels ou instructeurs qui sont des professionnels indépendants et avec qui nous coopérons exclusivement. Si vous ne respectez pas cette règle, HealthFit pourra mettre fin unilatéralement au contrat avec effet immédiat. Dans ce cas, HealthFit pourra également demander réparation du préjudice subi, le cas échéant.

Si vous permettez l'accès de quelque manière que ce soit à une autre personne, en violation des règles mentionnées aux termes des présentes conditions générales ou au règlement intérieur, qu'elle soit membre ou non (par exemple en la faisant entrer avec vous par la porte d'accès ou en lui donnant votre accès sans que cette personne ne soit munie de son propre accès), HealthFit peut vous facturer la valeur d'un « Personal Training », et bloquer l'accès aux studios jusqu'au paiement de ladite somme. En cas d'infractions répétées aux règles susmentionnées ou du règlement intérieur, HealthFit pourra mettre fin unilatéralement et immédiatement au contrat, étant précisé que l'article 5 ci-dessus sera applicable.

ARTICLE 10 : RISQUES ET RESPONSABILITÉ

La pratique d'un sport s'accompagne de risques. Si vous utilisez nos installations et nos services, vous devez pouvoir évaluer vous-même ce dont vous êtes capable. Pour le Personal Training, un questionnaire d'aptitude à la pratique sportive obligatoire est à signer ou faire compléter par votre médecin. Cependant, vous restez toujours responsable de la manière dont vous faites du sport et des choix que vous faites à cet égard. L'utilisation de nos installations est à vos propres risques. En cas de doutes sur votre condition physique, nous vous recommandons de demander l'avis d'un médecin ou d'un spécialiste pour déterminer quelle est la méthode la plus appropriée à votre pratique du sport.

HealthFit et nos employés déclinent toute responsabilité en cas de dommages corporels, moraux ou matériels causés suite à un accident ou une blessure dont vous êtes la victime dans l'un de nos studios, ou lors de l'usage de nos équipements.

Nous vous conseillons de ne pas emporter d'objets de valeur aux studios. LF Management (HealthFit) décline toute responsabilité pour les dommages, pertes ou vol de vos effets personnels.

Le client s'engage à respecter les lieux et le matériel en bon père de famille. Les dégâts occasionnés par le client, de manière volontaire ou involontaire, sont imputables à ce dernier et il aura l'obligation de rembourser le ou les dommages dont il est question.

ARTICLE 11 : RÉCLAMATIONS

Nous mettons tout en œuvre pour servir tout le monde et nous souhaitons offrir l'accès à nos installations sportives au plus grand nombre de personnes possible. Si vous avez une réclamation, nous vous remercions de nous en faire part et nous tenterons de la traiter dans les meilleurs délais.

ARTICLE 12 : DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Dans le cadre de l'exécution de votre contrat, HealthFit collecte et dispose de certaines de vos données à caractère personnel. HealthFit traite vos données à caractère personnel de manière appropriée et prudente, le tout dans le cadre de la loi et de la réglementation applicables à la protection des données personnelles, tel le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

A cet égard, la politique de confidentialité répertorie les données à caractère personnel que nous traitons, la manière dont nous les traitons et la finalité de leur utilisation.

Par ailleurs, la politique de confidentialité explique de quelle manière les personnes intéressées peuvent exercer leurs droits sur le traitement de leurs données à caractère personnel. Vous retrouvez la politique de confidentialité de HealthFit sur notre site internet www.healthfit.be.

Pour assurer la sécurité des personnes et des biens dans nos studios, nous utilisons un système de vidéosurveillance. La vidéosurveillance se limite à la salle de sport et n'est pas présente dans les toilettes, douches et vestiaires. Le fonctionnement, l'utilisation, les règles et les garanties sont définis dans notre règlement sur les caméras de surveillance.

Les coaches de HealthFit sont soumis au secret professionnel. Toute correspondance ou toute information transmise au coach par un client ou à un client par HealthFit ne peut en aucun cas être reproduite ou communiquée par celui-ci à des tiers.

ARTICLE 13 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Vous autorisez HealthFit à exploiter votre droit à l'image : à être photographié/filmé à l'occasion de vos coachings sportifs auxquelles vous participez et à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies/vidéos sur lesquelles vous apparaissez et qui ont été prises, dans le cadre des présentes conditions générales.

Les photographies/vidéos pourront être exploitées et utilisées strictement par l'entreprise LF MANAGEMENT (HealthFit), notamment à l'occasion de publications sur les réseaux sociaux qu'elle a créés à son nom, à l'occasion d'une publicité sur le web ainsi qu'à des publications d'articles. Ces photographies/vidéos pourront être cédées à des tiers, sous toutes formes et tous supports, connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits.

LF MANAGEMENT (HealthFit) s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies/vidéos susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation des personnes qu'elles concernent.

Vous renoncez expressément à réclamer une rémunération pour l'exploitation des droits concernés par la présente autorisation.

ARTICLE 14 : MODIFICATION DES DONNÉES

Toute modification de votre situation personnelle (par exemple adresse ou coordonnées bancaires) doit être signalée directement à HealthFit au service à la clientèle.

En cas de non-transmission de ces modifications et lorsque HealthFit doit engager des frais pour connaître les nouvelles données personnelles, ces frais seront à la charge du membre.

ARTICLE 15 : COORDONNEES DU SERVICE A LA CLIENTELE

Les coordonnées de notre service à la clientèle sont les suivantes :

- En ligne sur notre site internet : www.healthfit.be via le formulaire de contact.
- Directement via notre adresse e-mail info@healthfit.be
- Adresse postale : Rue des Nègres 11, 7061 Casteau.

Vous pouvez trouver plus d'informations sur le site web de HealthFit : www.healthfit.be

ARTICLE 16 : DROIT APPLICABLE ET LITIGES

Seul le droit belge s'applique aux présentes conditions générales et à tous les contrats conclus par/ou avec HealthFit.

Tous les litiges concernant le contrat conclu entre le membre et HealthFit seront soumis aux Tribunaux de Mons, seuls compétents pour en connaître.

